



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 7 - JANVIER 2015**

# SOMMAIRE

## **Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté N °2015002-0010 - Arrêté portant délégation de signature à Laurent BECK, DE GRANDPRE Françoise, MAUVAIS Françoise, ALAOUI Saphia, APPATORE Myrva, AUNAY Raphaële, BOEHLY Rachel, CHIQUET Pascal, COUET THIerry, GLEYO Gilles, LE GUILLOU Maryvonne, LOEUL Corinne, MEYER Eric, POUSSE Carine, PLUMAUGAT Laurence, ROUSSEL Céline, THEPAUT Marie Claude, BAUCHER Fatma, MAHI Zohra, LAMAZIERE ..... Pascale, PASQUES Olivier,	1
Arrêté N °2015012-0001 - Arrêté portant délégation de signature à Bernadette COUENNE, Pierre MOUILLET .....	5

## **Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement**

Décision N °2015012-0002 - Décision n °2015-001 portant subdélégation en matière administrative .....	8
Décision N °2015012-0003 - Décision n °2015-002 portant subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire .....	13





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2015002-0010**

**signé par  
Autres signataires**

**le 02 Janvier 2015**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Laurent BECK, DE GRANDPRE Françoise,  
MAUVAIS Françoise, ALAOUI Saphia,  
APPATORE Myrva, AUNAY Raphaële,  
BOEHLY Rachel, CHIQUET Pascal, COUET  
THierry, GLEYO Gilles, LE GUILLOU  
Maryvonne, LOEUL Corinne, MEYER Eric,  
POUSSE Carine, PLUMAUGAT Laurence,  
ROUSSEL Céline, THEPAUT Marie Claude,  
BAUCHER Fatma, MAHI Zohra,  
LAMAZIERE Pascale, PASQUES Olivier,



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU

DÉPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris-Centre et services spécialisés

**SIE Paris 9<sup>ème</sup> Est**

9 rue d'Uzès

75074 Paris Cedex 02

### **Délégation de signature**

Le comptable par intérim, monsieur Yvan FROGET, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 9<sup>ème</sup> Est ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à monsieur Laurent BECK, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du SIE Paris 9<sup>ème</sup> Est, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

À  
MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

<b>Nom et prénoms des agents</b>	<b>Grade</b>
GRANDPRE Françoise	Inspectrice des finances publiques
MAUVAIS Françoise	Inspectrice des finances publiques

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

<b>Nom et prénoms des agents</b>	<b>Grade</b>
ALAOUI Saphia	Contrôleuse des finances publiques
APPATORE Myrva	Contrôleuse des finances publiques
AUNAY Raphaële	Contrôleuse des finances publiques
BOEHLI Rachel	Contrôleuse des finances publiques
CHIQUET Pascal	Contrôleur des finances publiques
COUET Thierry	Contrôleuse des finances publiques
GLEYO Gilles	Contrôleur des finances publiques
LE GUILLOU Maryvonne	Contrôleuse des finances publiques
LOEUL Corinne	Contrôleuse des finances publiques
MEYER Eric	Contrôleur des finances publiques
POUSSE Carine	Contrôleuse des finances publiques
PLUMAUGAT Laurence	Contrôleuse des finances publiques
ROUSSEL Céline	Contrôleuse des finances publiques
THEPAUT Marie-Claude	Contrôleuse des finances publiques

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

<b>Nom et prénoms des agents</b>	<b>Grade</b>
BAUCHER Fatma	Agente des finances publiques
MAHI Zohra	Agente des finances publiques
LAMAZIERE Pascale	Agente des finances publiques
PASQUES Olivier	Agent des finances publiques

### **Article 3**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénoms des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
DE GRANDPRE Françoise	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
MAUVAIS Françoise	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
AUNAY Raphaële	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
PLUMAUGAT Laurence	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
MAHI Zohra	Agente des finances publiques	2 000 €

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénoms des agents</b>	<b>Grade</b>
DE GRANDPRE Françoise	Inspectrice des finances publiques
MAUVAIS Françoise	Inspectrice des finances publiques

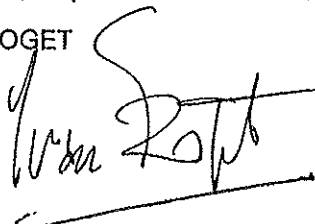
### **Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'état en Ile-de-France.

A Paris, le 2 Janvier 2015

Le chef de service comptable par intérim, responsable du SIE Paris 9<sup>ème</sup> Est

Yvan FROGET





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2015012-0001**

**signé par**  
**Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

**le 12 Janvier 2015**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à  
Bernadette COUENNE, Pierre MOUILLET





**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Paris, le **12 JAN. 2015**

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS**

94, rue Réaumur 75104 PARIS CEDEX 02

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**AVENANT n°1-2015**

L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,  
directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris,

- Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
- Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R\*247-4 ;
- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret N° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;
- Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date d'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

**ARRETE**



PÔLE GESTION PUBLIQUE - SECTEUR PUBLIC LOCAL

DÉLÉGATIONS SPECIALES

DOMAINE DÉPENSES VILLE, DEPARTEMENT, PREFECTURE DE POLICE DE PARIS	
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir
<p><b>M<sup>me</sup> Bernadette COUENNE</b> Inspectrice des Finances Publiques</p> <p>Responsable du Service Dépenses Ville, Département, Préfecture de Police de Paris</p>	<p>Signer pour son Service :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les bordereaux d'envoi,</li> <li>• les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions,</li> <li>• les demandes de renseignements aux services ordonnateurs,</li> <li>• les demandes de renseignements sur les règlements,</li> <li>• les lettres de déduction et d'observations,</li> <li>• dans la limite de 15 000 € : les ordres de paiement, les VGM, les transferts à l'étranger.</li> </ul> <p>Signer en cas d'empêchement du responsable du Service « Dépenses locales de personnel » les documents pour lequel ce dernier dispose d'une délégation.</p>
<p><b>M. Pierre MOUILLET</b> Inspecteur des Finances Publiques</p> <p>Responsable du Service Dépenses Ville, Département, Préfecture de Police de Paris</p>	<p>Signer pour son Service :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les bordereaux d'envoi,</li> <li>• les accusés de réception des dépôts de courriers et oppositions,</li> <li>• les demandes de renseignements aux services ordonnateurs,</li> <li>• les demandes de renseignements sur les règlements,</li> <li>• les lettres de déduction et d'observations,</li> <li>• dans la limite de 15 000 € : les ordres de paiement, les VGM, les transferts à l'étranger.</li> </ul> <p>Signer en cas d'empêchement du responsable du Service « Dépenses locales de personnel » les documents pour lequel ce dernier dispose d'une délégation.</p>

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département et prendra effet au 12 janvier 2015

L'Administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,  
Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France  
et du département de Paris,



Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision n °2015012-0002**

**signé par**  
**Directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Ile- de- france**

**le 12 Janvier 2015**

**Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement**

Décision n °2015-001 portant subdélégation en  
matière administrative



PREFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS

Direction régionale et interdépartementale  
de l'hébergement et du logement

Décision n° 2015 - 801

portant subdélégation de signature en matière administrative

**LE DIRECTEUR RÉGIONAL ET INTERDÉPARTEMENTAL  
DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE,**

- VU le code de justice administrative,
- VU le code de l'urbanisme,
- VU le code de la construction et de l'habitation,
- VU le code des marchés publics,
- VU le code de la sécurité sociale,
- VU le code de l'action sociale et des familles,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code de la santé publique,
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et a lutte contre l'exclusion, en particulier son article 117,
- VU le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État,
- VU le décret n° 2010-431 du 29 avril 2010 relatif à la procédure d'enregistrement des demandes de logement locatif social,
- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Ile-de-France,
- VU le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de M. Jean DAUBIGNY, préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris,
- VU le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité,
- VU l'arrêté interministériel du 27 juillet 2010 portant nomination de M. Jean-Martin DELORME, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France,
- VU l'arrêté ministériel du 20 novembre 2013 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion des agents placés sous son autorité,
- VU l'arrêté ministériel du 20 novembre 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat et des membres du corps des dessinateurs de l'équipement du ministère chargé du développement durable,
- VU l'arrêté n° 2014034-0003 du 3 février 2014 modifiant l'arrêté n° 2013004-0005 du 04 janvier 2013 du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. Jean-Martin DELORME, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France, en matière administrative,

## **DECIDE**

### **Article 1er**

Dans le cadre et les limites de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, subdélégation de signature est donnée à :

Madame LAVIEVILLE directrice adjointe  
Monsieur Hervé LEROY, directeur adjoint  
Monsieur David ALOGUES, secrétaire général  
Madame Florence LIMOSIN, secrétaire générale adjointe

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement.

## Article 2

La précédente décision portant subdélégation de signature en matière administrative est abrogée.

## Article 3

Le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Ile de France et les personnes mentionnées à l'article 1er sont chargées, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 12 JAN. 2015

Le directeur régional et interdépartemental  
de l'hébergement et du logement



Jean-Martin DELORME





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision n °2015012-0003**

**signé par**  
**Directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Ile- de- france**

**le 12 Janvier 2015**

**Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement**

Décision n °2015-002 portant subdélégation en  
matière d'ordonnancement secondaire





## Préfet de la région Ile-de-France

Direction Régionale et Interdépartementale  
de l'Hébergement et du Logement

Décision n° 2015 – 002

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

### **LE DIRECTEUR REGIONAL ET INTERDEPARTEMENTAL DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT DE LA REGION ILE-DE-FRANCE,**

- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Ile-de-France,
- VU l'arrêté interministériel du 27 juillet 2010 portant nomination de M. Jean-Martin DELORME directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France,
- VU l'arrêté n° 2013004-0006 du 04 janvier 2013 modifié du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. Jean-Martin DELORME, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Ile-de-France,

### **DECIDE**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Dans le cadre et les limites de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, subdélégation de signature est donnée :

1. pour les attributions de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° 2013004-0006 modifié, en matière de réception, de répartition et de réallocations de crédits, à :

Madame Marie-Françoise LAVIEVILLE, directrice adjointe  
Monsieur Hervé LEROY, directeur adjoint  
Monsieur David ALOGUES, secrétaire général  
Madame Florence LIMOSIN, secrétaire générale adjointe

2. pour les attributions des articles 2 et 3 de l'arrêté n° 2013004-0006 modifié, relatives à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État de l'unité opérationnelle DRIHL à :

Madame Marie-Françoise LAVIEVILLE, directrice adjointe  
Monsieur Hervé LEROY, directeur adjoint  
Monsieur David ALOGUES, secrétaire général  
Madame Florence LIMOSIN, secrétaire générale adjointe

et pour les budgets relevant des attributions de son service ou de sa mission à :

Madame Stéphanie BRUN, responsable du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion  
Monsieur Antoine PHILIPPS, adjoint à la responsable du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion  
Madame Brigitte AUGIER, responsable du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions  
Madame Emmanuelle FOURMONT, adjointe à la responsable du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions  
Monsieur Rémi COSTANTINO, responsable du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement et en charge de l'intérim de la mission lutte contre l'habitat indigne  
Madame Corine MARCIEN, adjointe au responsable du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement  
Madame Anaïs LUQUEDEY, adjointe au responsable du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement  
Monsieur André COUBLE, adjoint au responsable de la mission lutte contre l'habitat indigne  
Madame Catherine WINTGENS, responsable du service des observatoires, des études et de l'évaluation  
Madame Alexandrine SENS, adjointe à la responsable du service des observatoires, des études et de l'évaluation  
Monsieur Thierry FOHRER, responsable du bureau des ressources humaines

3. pour les attributions de l'article 4 de l'arrêté n° 2013004-0006 modifié, en matière d'accords-cadres et de marchés publics, à :

Madame Marie-Françoise LAVIEVILLE, directrice adjointe  
Monsieur Hervé LEROY, directeur adjoint  
Monsieur David ALOGUES, secrétaire général  
Madame Florence LIMOSIN, secrétaire générale adjointe

et pour les marchés publics à procédure adaptée (MAPA) d'un montant inférieur à 90.000 € et leurs pièces d'ordonnancement secondaire à :

Madame Stéphanie BRUN, responsable du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion  
Monsieur Antoine PHILIPPS, adjoint à la responsable du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion  
Madame Brigitte AUGIER, responsable du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions  
Madame Emmanuelle FOURMONT, adjointe à la responsable du service de l'accès au logement et de la prévention des expulsions  
Monsieur Rémi COSTANTINO, responsable du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement et en charge de l'intérim de la mission lutte contre l'habitat indigne  
Madame Corine MARCIEN, adjointe au responsable du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement  
Madame Anaïs LUQUEDEY, adjointe au responsable du service du développement et de l'amélioration de l'offre de logement et d'hébergement

Monsieur André COUBLE, adjoint au responsable de la mission lutte contre l'habitat indigne  
Madame Catherine WINTGENS, responsable du service des observatoires, des études et de l'évaluation  
Madame Alexandrine SENS, adjointe à la responsable du service des observatoires, des études et de l'évaluation  
Monsieur Thierry FOHRER, responsable du bureau des ressources humaines

4. pour les attributions de l'article 5 de l'arrêté n° 2013004-0006 modifié, en matière de fixation des dotations budgétaires des établissements sociaux, à :

Madame Marie-Françoise LAVIEVILLE, directrice adjointe  
Monsieur Hervé LEROY, directeur adjoint  
Monsieur David ALOGUES, secrétaire général  
Madame Florence LIMOSIN, secrétaire générale adjointe  
Madame Stéphanie BRUN, responsable du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion

à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, toutes décisions en matière d'ordonnancement secondaire.

5. Subdélégation de signature est donnée, pour le siège de la DRIHL, au titre de la validation dans Chorus Formulaire à :

Monsieur Franck LIMARE  
Madame Florence LIMOSIN  
Monsieur Arnaud PAILLARD

## **Article 2**

La précédente décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est abrogée.

## **Article 3**

Le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Ile de France et les personnes mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> sont chargées, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile de France, préfecture de Paris.

Fait à PARIS, le 12 JAN. 2015

Le directeur régional et interdépartemental  
de l'hébergement et du logement



Jean-Martin DELORME

